

<http://enseignants.se-uns.org/Evaluation-des-psychologues-de-l-Education-nationale>



Enseignants de l'Unsa

Évaluation des psychologues de l'Éducation nationale

- Ma carrière - Évaluation des personnels - Les principes essentiels -

Date de mise en ligne : dimanche 14 mai 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La grille d'évaluation des PsyEn comprend neuf missions/tâches/compétences communes et quatre spécifiques à chacune des spécialités EDA(1) et EDO(2).

Si les PsyEn de la spécialité EDO sont évalués par deux supérieurs hiérarchiques dont au moins l'un est psychologue, ceux de la spécialité EDA ne sont évalués que par l'IEN pédagogique de la circonscription.

Un IEN peut-il évaluer les compétences d'un psychologue qui exerce une profession réglementée, validée par un diplôme défini par décret ?

Le SE-Unsa a proposé plusieurs modifications de critères à cette grille d'évaluation.

Malgré les évolutions des différents projets retouchés par le ministère, certains points posent question car la grille validée met en évidence le manque criant d'une chaîne hiérarchique capable d'évaluer les Psy-EDA : « Connaître et appliquer les principes du Code de déontologie... », « Mettre en place des dispositifs d'écoute..., selon les besoins des enfants et des adolescents » etc.

La possibilité d'une case « non évalué » ou « non évaluable » n'est pas prévue.

Elle aurait pourtant été utile dans l'attente de la création de postes de conseillers techniques EDA que nous revendiquons, ainsi que dans les situations où les critères qui figurent dans cette grille seront difficiles à renseigner là où, faute de PsyEn en nombre suffisant, on établit des priorités et on renonce à certaines missions.

(1) *Éducation, développement et apprentissage*

(2) *Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle*